

# POLÉMIQUE

SUR LA

## Prétendue Contagion DU CHOLÉRA,

par

**ALBRAND, de LOSSELIN,**

Docteur en médecine, Chirurgien, Accoucheur, Médecin des épidémies,  
Ex-chirurgien de l'hôpital Saint-Éloi de Montpellier (Hérault),  
décoré pour le choléra de 1849, Bachelier ès-sciences et  
ès-lettres, Membre titulaire de plusieurs Sociétés  
médicales de France et d'Italie, etc., etc.



**LUXEMBOURG.**

—  
1866.



## Prétendue Contagion du Choléra.

---

Bon nombre de personnes du grand-duché de Luxembourg, de Belgique, de Prusse, de Hollande, n'ayant pu se procurer les numéros du *Courrier du grand-duché de Luxembourg*, dans lesquels a été insérée la polémique concernant le choléra, m'ont vivement sollicité de faire mettre sous presse les manuscrits et de les leur adresser par la poste. J'ai dû, pour leur être aussi utile qu'agréable, condescendre à leurs désirs.

Il est mille fois regrettable que M. Aschman, président du Collège médical, entraîné dans des erreurs graves et funestes aux malades, ait pu jeter de gaieté de cœur la terreur dans les populations, en prêchant sur tous les tons que le choléra était contagieux, ou ce qui est pis encore, qu'il se soit servi de la voie des journaux, pour propager des assertions aussi absurdes qu'erronées, surtout lorsqu'il a été reconnu par tous les praticiens les plus distingués, par les Académies et Facultés de médecine de tous les pays, par les célébrités médicales du monde entier, que le choléra n'est pas contagieux.

Prétendre que le choléra est contagieux, c'est être arriéré d'un siècle, c'est être en contradiction flagrante avec la science médicale, c'est nier qu'il fait jour en plein midi. Tous les détails renfermés dans ces instructions sont basés sur des faits authentiques, indéniables; on n'y trouvera point de théorie hasardée, point de conseils qui ne découlent immédiatement des principes simples et évidents de l'art les plus universellement

répandus, point d'application ni de déduction qui ne reposent sur des analogies frappantes et pour ainsi dire palpables, propres à porter la conviction dans les esprits les moins habitués aux discussions scientifiques.

Avant tout, je donnerai copie du rapport de M. Aschman au Collège échevinal de Luxembourg, rapport inqualifiable; qui a répandu la plus grande terreur dans le public, et qui a été la cause de toute la polémique qui s'en est suivie.

„ Luxembourg, le 13 mars 1866.

„ Monsieur le Bourgmestre de la ville de Luxembourg,  
„ Répondant à votre lettre du 8 de ce mois, nous avons l'honneur de vous faire observer qu'en temps d'épidémie, il est prudent d'éviter, autant que possible, d'offrir au public des scènes qui inspirent des craintes, et font redouter à chacun le malheur qui le menace et que, sous ce rapport, la commune de Luxembourg a agi très sagement, en protestant contre le transport des individus morts cholériques d'une autre commune à travers les faubourgs de Clausen et du Grund.

„ Indépendamment de l'influence morale que l'aspect de nombreux enterrements doit produire dans d'aussi tristes circonstances sur les personnes qui ne peuvent éviter ce spectacle, nous pensons que, vu le peu de précautions que l'on prend ordinairement à la campagne pour empêcher la propagation du choléra, le mauvais état des cercueils que l'on confectionne, il est plus ou moins à redouter que les émanations qui se dégagent des cadavres, vont se loger dans les habitations voisines de la route, où elles peuvent donner lieu à des manifestations redoutables.

„ Nous avons la conviction que le choléra est une affection contagieuse, qui se transmet facilement d'un lieu à un autre, et que les causes les plus légères peuvent servir de véhicule aux principes générateurs de cette affection; aussi, croyons-nous qu'on ne peut prendre assez de précautions pour se mettre à l'abri de son atteinte et que l'administration urbaine fait son devoir en refusant le passage

» des transports de morts cholériques d'une autre commune  
» sur le territoire de notre ville.

» *Le Collège médical,*

» ASCHMAN, président; D. REUTER, secrétaire. «

» Clausen, le 5 avril 1866.

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans ces temps d'épidémies, qui sont des jours d'inquiétude, de frayeur, de désordre, et où tout se fait avec précipitation, je crois, dans l'intérêt de l'humanité souffrante, remplir un devoir en combattant des assertions erronées. Mû par un sentiment philanthropique, je me permettrai de faire observer que la lettre de M. Aschman, président du Collège médical, adressée à M. le Bourgmestre, le 13 mars 1866, insérée le 28 du même mois dans le journal *l'Union*, a jeté la panique dans la population. J'ai lieu de penser que c'est par erreur que M. le docteur Aschman a avancé » que le choléra est une affection contagieuse qui se » transmet facilement d'un lieu à un autre, que les causes » les plus légères peuvent servir de véhicule au principe » générateur de cette affection, que les émanations qui se » dégagent des cadavres vont se loger dans les habitations » voisines de la route, où elles peuvent donner lieu à des manifestations redoutables. . . . «

» Il est reconnu par les princes de la science, par les savants de tous les pays, par l'Académie impériale de médecine de Paris, par l'Académie royale de médecine de Turin, etc., etc., etc., que le choléra n'est pas contagieux; j'ajouterai que la maladie elle-même n'est peut-être pas le fléau le plus redoutable: l'effet moral, la peur, exercés sur les populations, et leurs funestes conséquences, ne sont pas moins à craindre. Si l'on restreignait les relations commerciales, si l'on refoulait les populations sur elles-mêmes, si l'on agglomérerait les malades, on précipiterait l'épouvante, on augmenterait la misère, on multiplierait les éléments de production et les causes de développement de la maladie; on aurait créé de nouveaux foyers morbifiques, et les mesures employées dans toute la bonne-foi du *non-savoir*, pour préserver les populations de la maladie, tendraient direc-

tement, au contraire, à la produire, à la propager et à l'aggraver.

» Dans les nombreuses épidémies de choléra que j'ai eu à méditer, soit en Espagne, soit en Italie, soit en France, j'ai visité, touché, remué, changé, pansé; j'ai procédé longuement et avec les plus minutieuses recherches aux ouvertures des corps après la mort, et je n'ai pas contracté la maladie, ni aucun de mes élèves. Je me suis, comme plusieurs de mes confrères, inoculé et fait injecter dans les veines du sang pris à des individus atteints du choléra ou qui venaient de succomber à la maladie, je me suis aussi frotté la peau avec les matières muqueuses rendues par le vomissement, j'ai aspiré de très près l'haleine des moribonds, et toujours sans conséquences fâcheuses.

» Loin de moi cependant la téméraire pensée de proscrire d'utiles précautions et de blâmer de sages mesures. Au contraire, ces précautions utiles, ces mesures sages, dirigées par des connaissances approfondies et surtout par les lumières de l'expérience, profiteront aux populations.

» Il arrive malheureusement que les médecins qui n'ont pas eu occasion d'observer eux-mêmes le choléra, confondent les individus réellement atteints du choléra avec nombre de maladies de diverses natures, dont les mêmes symptômes ont conduit à des erreurs de diagnostic bien graves. C'est pour n'avoir pas fait ces distinctions importantes que les traitements mis en usage ont été suivis des résultats les plus désastreux et que beaucoup de malades ont vu leur état s'aggraver par l'administration de médicaments neutres ou insignifiants ou exagérés quand ils ne sont pas nuisibles, même funestes. Lorsque la maladie est prise à temps, on est presque toujours certain de la guérir; cela peut paraître bien extraordinaire, mais c'est rigoureusement vrai. Un bon remède n'a d'action contre le choléra qu'autant qu'il est administré à temps et à propos par une main habile. La vie des malades dépend de la promptitude et de l'opportunité des secours. Il faut que chaque médecin ne néglige rien pour s'élever à la hauteur de ses devoirs et trouver en soi-même, la nuit et le jour, le courage de son état, et le courage du

médecin consiste à braver les dangers des maladies au milieu des épidémies les plus meurtrières, de même que le courage du soldat lui fait affronter la mort au milieu des combats.

„Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

„ALBRAND, docteur en médecine.“

Je prie le lecteur de prêter une sérieuse attention à la lettre ci-après de M. Aschman, président du Collège médical, insérée le 15 avril 1866, dans le journal le *Courrier*, qui est en contradiction manifeste avec le rapport adressé à M. le bourgmestre de la ville, le 13 mars, publié le 28 mars 1866, par *l'Union* du grand-duché de Luxembourg. Dans le rapport du 13 mars il est dit: „*Nous avons la conviction que le choléra est une affection contagieuse*“; dans la lettre du 15 avril, M. Aschman prétend „*que la question de la contagion est encore à l'état de controverse*“, ce qui est incontestablement faux et qui prouve de la manière la plus éclatante que M. Aschman n'a pas même une opinion sur le choléra, qu'il n'a lu aucun des écrits modernes publiés sur cette maladie et qu'à défaut des connaissances sur la matière, qui lui manquent complètement, il injurie. Ne m'occupant absolument que de science, le public appréciera, comme moi, la valeur des injures que décoche d'un bras si maladroit ce carabinier de la contagion, ce savant de rencontre, qui, prétendant ne rien ignorer, prouve au contraire à chaque pas, la pauvreté de ses idées et la nullité de ses connaissances. Pour battre en brèche les interminables erreurs du président, M. Aschman, je me suis servi des armes de la science, de la loyauté, du désintéressement, ne respirant que

pour la justice, la vérité, le progrès, l'amélioration morale et matérielle de mes semblables.

» Monsieur le Rédacteur,

» Veuillez donner l'hospitalité aux lignes suivantes, en réponse à une lettre de M. Albrand, que vous avez publiée dans votre numéro 86.

» Monsieur Albrand,

» Je viens de lire dans le *Courrier* de longues déblatérations sur le choléra, datées de Clausen et signées par vous. Je ne les aurais pas relevées, si vous n'aviez cité mon nom, en me faisant le reproche d'avoir jeté la panique dans les populations par un rapport du Collège médical au bourgmestre de la ville de Luxembourg, en date du 13 mars 1866, à propos des inconvénients et des dangers qui pourraient résulter de la translation des cadavres des cholériques de Neudorff à travers le faubourg de Clausen. Dans ce rapport, il est dit entre autres :

» Nous avons la conviction que le choléra est une affection  
» contagieuse qui se transmet facilement d'un lieu à un autre  
» et que les causes les plus légères peuvent servir de vé-  
» hicule au principe générateur de cette affection ; aussi,  
» croyons-nous qu'on ne peut prendre assez de précautions  
» pour se mettre à l'abri de son atteinte et que l'adminis-  
» tration urbaine a fait son devoir en refusant le passage des  
» transports de morts cholériques d'une autre commune  
» sur le territoire de la ville. «

» Voilà le texte officiel et sans vos surcharges

» Ne vous en déplaît, ni les princes de la science, ni les diverses Académies que vous citez, n'ont encore osé décider si le choléra est contagieux ou non. La question est encore à l'état de controverse et dans les deux camps se trouvent des médecins du plus haut mérite.

» A M. Albrand est dévolu l'honneur de trancher la question par ses *méditations* sur les nombreuses épidémies de choléra qu'il a vues soit en Espagne, soit en Italie, soit en France. Quant à nous, nous n'avons eu à combattre pendant les dix-sept dernières années que quatre épidémies

de ce fléau. Nous devons à la vérité de dire que nous n'avons pas comme vous, M. Albrand, le philanthrope, *inoculé et injecté dans nos veines du sang pris à des individus atteints de choléra, ni frotté la peau avec les matières muqueuses rendues par le vomissement*; nous avons tout bonnement traité nos malades avec toutes les ressources que notre science et nos convictions nous donnaient. Malheureusement la science, le courage et le dévouement de M. Albrand nous ont manqué et nous avons perdu une partie de nos malades. D'ailleurs, cela n'est pas étonnant, puisque dans notre ignorance nous avons *confondu le choléra avec nombre de maladies de diverse nature, dont les mêmes symptômes ont conduit à des erreurs de diagnostic bien graves*, et malgré tous nos efforts, nous n'avons eu ni le talent de M. Albrand de *prendre le choléra à temps*, ni son habileté à *prescrire les bons remèdes* et, par cela, nous avons été dans le cas *d'aggraver l'état de nos malades par l'administration de remèdes neutres ou insignifiants ou exagérés, quand ils ne sont pas nuisibles, mêmes funestes*.

„ Mais voilà assez de citations pour dévoiler votre génie transcendant. Une vérité que je tiens cependant à vous dire encore, M. Albrand, et je vous prie de la *bien méditer*, c'est que le corps médical luxembourgeois se trouve assez haut placé pour n'accepter de vous, Monsieur, beaucoup moins que de tout autre, une leçon soit sur la science, soit sur ses devoirs à remplir, soit sur son dévouement en face d'une épidémie, et qu'il tient à honneur de ne pas avoir dans son sein un membre qui vous ressemble.

„ E. ASCHMAN. 4

„ Clausen, le 15 avril 1866.

„ Monsieur Aschman,

„ En réponse à votre lettre que je lis aujourd'hui, 15 du courant, dans le journal le *Courrier*, je vous soumettrai quelques observations, car il paraît évident que j'ai été mal compris. De là de fausses interprétations et des erreurs. Comme vous me faites le reproche que j'ai fait des *surcharges*, j'ai cru devoir, dans l'intérêt de la vérité et pour

prouver que je n'ai rien surchargé, donner le texte officiel en entier du rapport dont il s'agit.

» Luxembourg, le 13 mars 1866.

» Monsieur le Bourgmestre de la ville de Luxembourg,

» Répondant à votre lettre du 8 du mois, nous avons l'honneur de vous faire observer qu'en temps d'épidémie, il est prudent d'éviter autant que possible, d'offrir au public des scènes qui inspirent la crainte et font redouter à chacun le malheur qui le menace, et que, sous ce rapport, la commune de Luxembourg a agi très sagement en protestant contre le transport des individus morts cholériques d'une autre commune à travers les faubourgs de Clausen et du Grund.

» Indépendamment de l'influence morale que l'aspect de nombreux enterrements doit produire dans d'aussi tristes circonstances sur les personnes qui ne peuvent éviter ce spectacle, nous croyons que, vu le peu de précautions que l'on prend ordinairement à la campagne pour empêcher la propagation du choléra, et le mauvais état des cercueils que l'on confectionne, il est toujours plus ou moins à redouter que les émanations qui se dégagent des cadavres, vont se loger dans les habitations voisines de la route, où elles peuvent donner lieu à des manifestations redoutables.

» Nous avons la conviction que le choléra est une affection contagieuse, qui se transmet facilement d'un lieu à un autre et que les causes les plus légères peuvent servir de véhicule au principe générateur de cette affection; aussi, croyons-nous qu'on ne peut prendre assez de précautions pour se mettre à l'abri de son atteinte et que l'administration urbaine fait son devoir en refusant le passage des transports de morts cholériques d'une autre commune sur le territoire de notre ville.

» ASCHMAN, président du Collège médical. «

» La question de la contagion et de la non-contagion n'est pas à l'état de controverse, ainsi qu'il vous a plu de le dire, M. Aschman. Il ne peut y avoir à ce sujet aucune divergence d'opinion parce que c'est aussi éclatant que la clarté du soleil. Il est prouvé par l'expérience et reconnu par les savants de tous les pays, par l'Académie impériale de médecine

de Paris, par les Sociétés et Facultés de médecine de France et d'Italie, par la Faculté de médecine de l'Université de Munich, par le Collège royal de médecine de Londres, par les Conseils de santé des présidences de Madras, de Bombay, etc., etc., que le choléra n'est pas contagieux. S'il pouvait, devant l'évidence, rester le moindre doute, je dirais, lisez les rapports sur le choléra-morbus, lus en séance générale à l'Académie impériale de médecine de Paris, et les conclusions de ce corps savant; voyez les importantes et curieuses dissertations des professeurs Bouillaud, Trousseau, Velpeau (Paris); puis le rapport du docteur Scott, président de la Commission de santé du Bengale; les *Considérations sur le choléra morbus de l'Inde*, par Annesly (Londres), le *Traité du choléra-morbus*, par le célèbre professeur Ribéri de Turin, le *Traité du choléra-morbus*, par le professeur Costa de Genève, la *Notice sur le choléra épidémique du royaume de Pologne*, par M. Tschekgsten, inspecteur-général du service de santé de ce royaume, 1862; ce document est de la plus haute importance, car il établit que le choléra n'est pas contagieux, qu'il a pris naissance en Pologne même, qu'il n'y a point été importé comme ceux de 1832 et 1849, — *Relaxione del cholera morbus, observato negli spedali civili de Pommatone de Genova*, par les professeurs Collet, Angelo, Bo, Gènes, etc. Si le choléra était réellement contagieux, il devrait prendre nécessairement de l'accroissement en raison de sa durée, tandis que le contraire a lieu.

» Il est regrettable, M. Aschman, que vous ayez si mal interprété mes paroles et dénaturé ma pensée; il ne m'est jamais venu à l'idée de donner des leçons à qui que ce soit. Mais j'ai cru rendre de grands services à la cause de la vérité; car la vérité est l'étoile brillante vers laquelle j'ai dirigé constamment mes yeux et qui m'a conduit enfin au but de mes efforts. Ce n'est ni par vanité ni pour me vanter d'un trait de courage que j'ai rapporté les faits qui me sont personnels, observés de près et dans tous leurs détails, habitué que je suis à ne m'occuper exclusivement que de science, sans me mêler des affaires d'autrui, encore moins de déverser le blâme.

„ Quand j'ai fait observer que bon nombre de maladies de diverse nature présentaient des symptômes du choléra, j'étais dans le vrai : les vomissements, les douleurs, les crampes qui accompagnent la colique flatulente, la colique des peintres, le globe hystérique, la hernie étranglée, l'indigestion, les fièvres intermittentes pernicieuses dans la période du froid, ont été souvent pris pour les symptômes du choléra.

„ Je me tairai, M. Aschman, sur vos insinuations malveillantes, peu dignes d'un homme qui se respecte, et encore moins du téméraire directeur du service sanitaire dont la suffisance le tient dans son filet; mais je m'honorerai toujours de compter au nombre de mes honorables confrères qui savent aussi bien que moi, que le choléra n'est pas contagieux, ainsi qu'ils l'ont écrit dans leurs ouvrages et redit dans leurs leçons orales; que, dans les épidémies cholériques, l'effet moral, la peur, exercés sur les populations, et leurs funestes conséquences, sont encore plus à redouter. Il ne faut pas se faire illusion, car c'est un fait incontestable que la peur est le plus grand des fléaux et fait autant de victimes que le choléra, ainsi que j'en ai été témoin bon nombre de fois dans ma longue pratique. Au lieu d'insulter, M. Aschman, ne croyez vous pas que vous auriez mieux fait d'étudier et critiquer les grands et sublimes traités des sciences médicales? Pourquoi vous en prendre à mes paroles, alors que les livres des maîtres de la science sont là et qu'il serait si utile pour votre clientèle et si instructif pour vous, de connaître ces ouvrages, de les méditer. Je trouve, qu'il faut que M. Aschman, si fort par son audace, sente le terrain se dérober sous lui, pour recourir aux insultes qui pèsent le poids d'une montagne sur l'opinion publique.

„ ALBRAND, docteur en médecine. „

Beaucoup de médecins, qui voient le choléra pour la première fois, sont tellement rebutés par les obstacles presque insurmontables qu'ils s'efforcent à vaincre, qu'ils considèrent le mal comme incurable et maintiennent que tout effort de l'art est nul.

Rejetons bien loin de nous une semblable erreur, qui n'est plus de notre siècle, surtout lorsqu'il est bien reconnu que, chez les cholériques qui sont soumis aux médecins habitués à traiter le choléra, il n'est mort environ que cinq sur cent : tel est le calcul de tous les médecins qui s'accordent à évaluer la perte occasionnée par cette maladie.

Que de personnes affectées de diarrhée, à qui l'on a administré les petits paquets de bismuth, puis les gouttes à la mode dans le Grand-Duché (gouttes qui ne sont autre chose que du landanum) ont péri avec des symptômes de narcotisme. Quoique les deux substances puissent être employées utilement dans de certaines circonstances et avec de certains ménagements, elles sont bien loin d'être les spécifiques contre le choléra : la recherche d'un spécifique contre le choléra est à reléguer avec celle de la pierre philosophale. Il est souverainement absurde d'adopter un plan thérapeutique uniforme et général pour le choléra, car il faut bien se pénétrer que la méthode curative du choléra, comme celles des autres maladies, varie suivant la constitution atmosphérique, les vicissitudes thermométriques, les phénomènes intellectuels comme les phénomènes physiques, les âges, les saisons de l'année, la constitution propre de chaque malade, la susceptibilité de ses divers organes, le tempérament, la sensibilité individuelle, les répugnances, les appétits, les habitudes, les métiers et professions, les passions, les goûts et la nature de la maladie, qui sont les circonstances les plus importantes à considérer. (Le médecin qui néglige la doctrine des causes des maladies est comme un homme privé

de la vue, il ne procède que par tâtonnements et s'égare d'autant plus que le hasard seul a pu le porter quelquefois sur la route du vrai.)

Je crois remplir un devoir, en déclarant, avec conviction et en toute sincérité, qu'à Clausen et à Neudorff, personne n'est mort du choléra, mais bien de la peur et de la diarrhée épidémique. Comme il m'était défendu d'exercer la médecine et n'ayant pas voulu brouter aux buissons réservés aux médecins indigènes et à ceux qui ont reçu la grande naturalisation, je n'ai vu aucun malade à ce titre. M. Aschman, à qui j'avais rendu visite à mon arrivée à Luxembourg, m'avait dit qu'en sa qualité de président du Collège médical, il ne souffrirait jamais qu'aucun médecin étranger exerçât la médecine dans le grand-duché de Luxembourg et que le Gouvernement n'avait pas le droit de donner d'autorisation sans un avis favorable émanant de lui, président du Collège médical du Grand-Duché, qui gouverne tout, qui hait la vérité, aussi les gens qui ont le courage de la dire, et, par dessus toutes choses, les médecins qui lui portent le moindre ombrage. Mais j'ai vu et bien vu des morts, quelques heures avant l'enterrement, et je dois affirmer, en ma qualité de docteur en médecine, et pour rendre hommage à toute la vérité, que pas un seul n'a présenté la couleur bleue-noire de la peau, l'affaissement des formes, la physionomie hideuse des véritables morts cholériques. J'ai examiné des individus qui, semblant dormir d'un profond sommeil, ont été enterrés sept à huit heures après le décès, sans me préoccuper qu'ils pouvaient être dans un état léthargique, ainsi que l'histoire de la médecine nous en

a fourni tant d'exemples. L'imagination recule épou-  
vantée à la pensée de ces terribles erreurs de mort  
apparente, dont j'ai vu six cas dans ma longue carrière.

Je me permettrai de faire observer que ce n'est  
pas le véritable choléra qui a fait tant de victimes à  
Diekirch, mais une maladie plus meurtrière et bien plus  
redoutable que le choléra; c'est la fièvre pernicieuse,  
semblable à celle que produisent les Marais-Pontins de  
Rome, celle qui ravage certaines régions de l'île de  
Sardaigne; maladie produite par les émanations délé-  
tères résultant de la décomposition de détritus<sup>1</sup> ani-  
maux et végétaux, contenant le miasme paludéen,  
véritable foyer pestilentiel, qui emporte les malades  
en quelques heures si l'on n'a hâte d'administrer les pré-  
parations de quinine. C'est bien dans ces cas qu'on  
peut dire, avec le plus grand médecin de notre époque,  
que la médecine s'élève, aussi bien que la géométrie,  
au rang des sciences exactes, et qu'elle n'est pas moins  
susceptible de précision qu'une branche quelconque  
des mathématiques. L'état pernicieux étant toujours le  
résultat de causes énervantes ou de l'impression délé-  
tère d'effluves marécageux, qui agissent sur l'orga-  
nisme vivant, en y déterminant une espèce d'intoxi-  
cation, a pour caractère essentiel cette faiblesse radi-  
cale qui se manifeste par le trouble, la confusion et le  
désordre des phénomènes morbides. Dans ces circons-  
tances, on doit avoir recours aux préparations de qui-  
nine comme à une ancre sacrée, car le seul espoir de  
salut est dans l'administration prompte du spécifique.

C'est effectivement dans ces terribles maladies, que

---

<sup>1</sup> *Détritus* du mot latin *detero*, je corromps. On désigne sous ce nom  
le résidu inorganique qui remplace les tissus des parties affectées de  
dégénérescence.

la quinine, qui jouit d'une célébrité inébranlable, déploie sa puissance et justifie les éloges qu'on lui a si justement prodigués. Les préparations de quinine ont cette propriété merveilleuse de suspendre ou de dissiper le trouble périodique du cœur et des artères, d'enchaîner comme par enchantement le frisson, le spasme, la crampe, l'irritation, la chaleur, d'arrêter comme par prodige, le délire, les convulsions, les sueurs colliquatives, les dyspnées suffocantes, les somnolences léthargiques, les céphalalgies atroces : en un mot, tous les symptômes que l'accès fébrile pernicieux entraîne à sa suite. Nous sommes ici à son véritable triomphe.

Il est vrai de dire que les fièvres pernicieuses sont parfois si obscures, qu'il n'est malheureusement pas rare de voir qu'elles exercent des ravages extraordinaires avant que les médecins, qui ne sont pas habitués à les traiter, aient pu découvrir leur nature et soupçonner leur gravité. Or, ici la conduite du médecin n'est pas douteuse, il n'est qu'un seul remède capable de vaincre un fléau si rapide, c'est le sulfate de quinine. Dans une infinité de circonstances, il a dissipé toutes les craintes et rendu la vie à des milliers de victimes.

J'ignore le traitement suivi par les personnes atteintes par l'épidémie qui a décimé la population de Diekirch, mais il est un fait certain, c'est que le traitement n'a laissé que des cadavres pour faire briller son éloquence et développer la profondeur du savoir.

„ Luxembourg, le 15 avril 1866.

„ Monsieur le Rédacteur du *Courrier*,

„ Si la lettre de M. Albrand, insérée dans votre journal du 13 de ce mois, n'avait eu pour but que de dissiper les craintes et de calmer les inquiétudes des personnes qui redoutent

les atteintes du fléau qui nous menace et nous enveloppe de toutes parts, j'aurais applaudi à la bienveillante intention de son auteur, mais comme elle tend à infliger un blâme à la prudence du Collège médical, et à lui faire une leçon sur la doctrine de la non-contagion du choléra, je me permettrai d'observer à ce médecin que, dans le temps où l'épidémie a fait de nombreuses victimes au Neudorff, il était du devoir du Collège médical d'écarter de la population de Clausen les inquiétudes et la terreur que lui inspirait le transport des morts d'une autre commune, et qu'il aurait failli à ses convictions, s'il n'avait pas donné à l'administration de Luxembourg le conseil contenu dans sa lettre du 13 mars dernier.

» Comme M. Albrand n'a probablement pas observé la dernière épidémie, il est bien téméraire de sa part de contester à cette affection son caractère contagieux, et de faire supposer que nous avons pu confondre le choléra avec d'autres maladies qui lui ressemblent.

» Presque tous les médecins luxembourgeois, qui ont eu l'occasion de traiter des cholériques dans ces derniers temps, ont recueilli des faits incontestables de la transmission de cette maladie à des personnes qui habitent des localités non infectées et qui ont été peu de temps en rapport avec des cholériques ou avec des vêtements souillés par les déjections des malades. Quant aux erreurs de diagnostic que nous avons pu commettre, nous avons la conviction qu'il est impossible de confondre le choléra épidémique avec aucune autre maladie connue, et que l'empoisonnement par les substances caustiques, et surtout l'empoisonnement par l'arsenic, est la seule maladie qui pourrait simuler le choléra asiatique.

» A l'appui de la contagion, je citerai un seul exemple, et je prierai M. Albrand de bien vouloir nous apprendre à quelles causes, si ce n'est à la contagion, il peut rapporter le développement et la transmission de cette maladie. Une dame du Grund, revenant de l'enterrement de sa mère, morte du choléra à Diekirch, succombe le lendemain à la même affection. Les draps de lit qui avaient servi à cette personne sont remis à une blanchisseuse, et à peine celle-ci en avait-elle achevé la lessive, qu'elle éprouve les symp-

tômes du plus violent choléra et qu'elle en meurt. Sa fille y succombe deux jours après. Il n'existait à cette époque aucun cas de choléra, ni en ville ni au Grund, et la maladie, faute de nouveaux aliments, n'a pas dépassé le seuil de la porte de cette malheureuse famille composée de deux membres.

» Je ne conteste pas à M. Albrand le courage nécessaire *pour braver les dangers des maladies au milieu des épidémies les plus meurtrières*, mais je doute que sa conviction sur la non-contagion du choléra soit assez profonde pour oser recommencer les expériences qu'il prétend avoir faites sur sa personne en Espagne, en Italie et en France. Quoiqu'il en soit, la question de la contagion est encore controversée aujourd'hui et les allégations de M. Albrand n'ont pu ébranler mon opinion. Cependant, si ce Monsieur consentait à se soumettre à de nouvelles épreuves d'inoculation et de transfusion du sang pris sur des malades de Neudorff, Diekirch et Weymerskirch, je lui promets de faire amende honorable, la torche au poing et la corde au cou, s'il échappe aux conséquences d'une opération aussi périlleuse.

» REUTER-JULIA. «

Il est bien évident pour les hommes de science, que M. Reuter-Julia, s'abritant derrière une barricade d'erreurs, a été bien téméraire de mettre sa vie à ma disposition, et cela à propos de contagion; il aurait été prudent et sage de réfléchir, de consulter les ouvrages de médecine, de retirer ces paroles aussi imprudentes qu'inconsidérées pour un médecin, avant de jeter à la face du public des bravades réellement dérisoires, dignes d'un autre siècle » *en promettant de faire* » *amende honorable, la torche au poing et la corde* » *au cou, si j'échappe aux conséquences d'une opération aussi périlleuse.* « Ces propositions, que nous acceptons de grand cœur, nous ont toutefois douloureusement surpris, et nous n'aurions jamais eu la pen-

sée qu'une telle bravade eût pu être lancée par M. Reuter-Julia, qui sait très bien que nous ne sommes pas venu dans le grand-duché de Luxembourg pour étrangler personne, encore moins pour ser-  
rer *la corde au cou* à l'érudit M. Reuter-Julia, secrétaire du Collège médical du Luxembourg, qui se croit assez haut placé — *pour n'accepter de personne*  
*une leçon soit sur la science, soit sur ses devoirs à*  
*remplir, soit sur son dévouement* —, pour dire en tout temps et en tous lieux, que le choléra est contagieux.

» Clausen, le 18 avril 1866.

» Monsieur Reuter-Julia,

» En réponse à votre lettre, insérée le 17 courant dans le journal le *Courrier*, nous nous permettrons de vous faire observer, qu'il ne nous est jamais venu à la pensée de nous occuper des mesures que le Collège médical a cru devoir prendre dans sa sagesse, en temps d'épidémie, encore moins de lui infliger un blâme, ainsi que vous avez bien voulu le dire. Ne nous occupant que de science, nous n'avons jamais eu l'intention de contrarier le Collège médical, et encore bien moins d'engager une polémique avec l'un ou l'autre de ses membres, et nous devons protester contre toute intention malveillante qu'on pourrait nous imputer.

» Vous me dites que vous avez la conviction qu'il est impossible de confondre le choléra épidémique avec aucune autre maladie connue. « Nous avons établi par des faits incontestables le contraire, dans notre réponse à M. Aschman; nous n'y reviendrons pas. Nous vous félicitons, M. Reuter-Julia, de ne pas faire d'erreurs de diagnostic dans les maladies.

» L'exemple dont fait mention votre lettre, d'une dame revenant de l'enterrement de sa mère morte du choléra à Diekirch, qui a succombé le lendemain à la même maladie, ainsi que la femme et la fille à qui l'on avait donné à laver les draps qui avaient servi à cette dame soi-disant morte du choléra ne prouve nullement que le choléra soit contagieux,

en admettant même que ces personnes soient mortes du choléra. Cette prétendue contagion imaginaire est donc bien bornée dans sa puissance et bien capricieuse dans ses effets, puisqu'elle atteint ceux qui la fuient, et épargne ceux qui n'ont pas cessé de la braver.

» Aux yeux de toutes les sommités médicales de l'Europe, le choléra n'a rien de contagieux et ne s'est jamais transmis par le contact immédiat. Quand on est sur un champ de bataille, chacun est exposé aux balles de l'ennemi; l'épidémie cholérique est un véritable champ de bataille et personne ne peut se croire à l'abri des atteintes du fléau. Seulement les chances de guérir le cholera sont très nombreuses, pourvu que les malades ne négligent pas le temps opportun où les secours peuvent leur être utiles et que le traitement soit bien dirigé. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les voisins des blessés aient été blessés eux-mêmes ?

» Il est bien prouvé aujourd'hui, nous nous plaisons à le répéter, il est bien prouvé, disons-nous, que le choléra n'est pas contagieux et ne se donne pas, comme cela arrive dans les maladies à virus : la petite-vérole, la rage, la syphilis, la gale. Dans ces affections à virus, la dispersion des personnes atteintes propage le mal, tandis que, dans le choléra, elle en paralyse la marche et en amoindrit la gravité chez ceux qui en sont affectés. Nous vous dirons, M. Reuter-Julia, pour répondre à votre demande, que le choléra se propage épidémiquement par infection (infection, c'est-à-dire introduction de miasmes cholériques et des substances délétères dans l'économie), le choléra peut se déclarer par les exhalaisons délétères des substances végétales qui passent à l'état de décomposition sous la double influence de l'humidité et d'une chaleur excessive, exhalaisons qui ont toujours été considérées comme pouvant donner naissance aux maladies les plus pernicieuses. Des effets supposent une cause; cette cause, pour être insaisissable, inaperçue, ne se juge pas moins par la nature de ses résultats, et il ne répugne point au sens commun de supposer que partout et en tout lieu, il peut se rencontrer des éléments capables d'engendrer le choléra. Le mot contagion, qu'on a

presque toujours sur les lèvres, ne sert qu'à jeter de l'inquiétude dans les populations et à empêcher qu'on ne porte des secours aux malheureux qui sont atteints par la maladie. Nous avons eu, dans les différentes épidémies que nous avons dû traverser, trop d'occasions de voir à quel point la frayeur étouffe la charité.

» Quant à l'opération que vous me proposez sur ma personne, je l'accepte de tout cœur pour le jour où je serai autorisé, non pas à serrer la corde que vous vous mettez au cou, mais à exercer la médecine à votre place.

» ALBRAND, docteur en médecine. «

M'étant servi dans ma réponse à M. Reuter-Julia des expressions techniques, virus et miasmes, je crois devoir fournir des explications pour bien faire connaître leurs véritables significations.

Le mot *virus* indique une matière solide ou liquide qui peut être soumise à l'examen de nos sens, le virus vaccin, les virus vaccinique, syphilitique variolique, psorique, etc., etc., sont autant de substances solides, qui, introduites ou inoculées dans l'organisme, y produisent une impression morbide qui, restée latente pendant quelque temps, occasionne enfin de graves perturbations dans quelques-uns ou dans l'ensemble des appareils de la vie. Ces virus qui sont caractérisés par la propriété d'être reproductibles dans l'organisation animale, de même que le virus hydrophobique, ne sauraient jamais être produits par l'organisation végétale, tout comme aucun de tous les produits vénéneux solides ou liquides des végétaux ne saurait, à son tour, être jamais le résultat de sécrétions morbides animales : les miasmes maraimatiques sont aussi dans le dernier cas.

Le mot *miasme* indique les mêmes caractères d'ac-

tion vénéfique sur l'organisation animale ; mais ces miasmes ne se manifestant que par les résultats de leur influence occulte , sans qu'ils puissent jamais être appréhendés par nos sens , restent insaisissables par tous nos modes d'investigations physique et chimique. Leur caractère distinctif, comme miasmes proprement dits, est d'affecter la forme aérienne et d'être très diffusible dans l'atmosphère. Leurs atomes matériels, tout insaisissables qu'ils sont, et quoique n'exerçant ordinairement aucune action sensible sur nos sens, l'odorat, par exemple, le goût, peuvent néanmoins se condenser et se nicher dans la plupart des corps poreux , qui leur serviront d'excipients conservateurs, d'où ils pourront nouvellement s'exhaler, sous forme invisible, dans une atmosphère qui n'en sera pas encore imprégnée, et fournir ainsi des foyers qui, dans certains cas, plus ou moins hermétiquement renfermés, n'attendent que le libre contact atmosphérique pour y répandre l'infection.

Les miasmes des Marais-Pontins de Rome, le *Malaria* de la Sardaigne, les émanations pernicieuses des rizières, les effluves malfaisants de certains arbres de l'Amérique, de l'upas, par exemple, et de quelques-unes de nos plantes indigènes, affectent d'une manière plus ou moins grave la vitalité de nos organes, souvent même d'une manière délétère, mais ils n'engendrent jamais de maladies contagieuses. Je crois superflu de parler plus long-temps contagion, virus, miasmes, devant faire paraître sous peu un traité complet sur le choléra-morbus épidémique, où je passerai en revue tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour et les diverses méthodes des traitements mis en usage.

Je le ferai suivre d'un appendice sur les différentes phases qu'à présenté l'épidémie qui a sévi dans les diverses localités du grand-duché de Luxembourg, et son traitement, qui ne manqueront pas d'intérêt sous bien des rapports. J'y ferai toucher du doigt aux plus incrédules, que le choléra n'est pas contagieux, que bien des gens sont morts de la peur, que des personnes, soi-disant atteintes du véritable choléra (à sa plus haute période et n'ayant plus que deux heures à vivre, au dire du médecin qui n'a rien prescrit), bien loin d'être couchées à tout jamais à l'ombre du sépulcre, se promènent aujourd'hui à la lumière du soleil, tandis que d'autres, moins heureuses, traitées pour des cholériques, sont réellement mortes, les unes de la hernie étranglée, les autres d'indigestion, de la fièvre pernicieuse, de la diarrhée, etc., etc. Les lésions qu'on aurait constatées après le décès, par l'ouverture des corps, n'auraient laissé que des regrets inutiles sur la cause véritable de la mort et auraient néanmoins prouvé, d'une manière irréfragable, que les mêmes symptômes ont conduit à des erreurs de diagnostic bien graves, et que les traitements employés ont été suivis des résultats les plus désastreux. J'ai eu sous les yeux des exemples terribles, qui devraient avoir jeté des remords bien cuisants dans l'âme du praticien capable de pareilles imprudences. Je n'ai aucune raison, encore moins d'intérêt à exagérer les faits, n'ayant jamais eu d'autre ambition que de venir en aide au malheur, d'éclairer, de tranquilliser le public et de combattre, dans l'intérêt de la science et de la santé générale, ce formidable amoncellement d'idées fausses, sur la contagion du choléra, qui est venu intempestivement

jeter une épouvante inouïe dans la population du grand-duché de Luxembourg.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt la lettre de M. Dargent, bourgmestre de la commune d'Eich, publiée par le *Courrier du grand-duché de Luxembourg*. Il s'agit des rapports de M. Aschman, président du Collège médical, sur le caractère contagieux du choléra, rapports qui ont semé l'épouvante dans la ville et les bourgades, bien qu'on y *recommandât qu'il ne fallait pas empêcher les réjouissances publiques*; c'est ainsi que la bonne et confiante population luxembourgeoise a été induite en erreur de la façon la plus scandaleuse. En faut-il plus pour bouleverser une population, pour compromettre la santé d'un pays, pour semer la mort partout? La peur qui grossit le mal et assassine par la douleur qu'elle crée, en jetant dans les appréhensions et les alternatives, dans le doute et les espérances, a été la cause principale de tant de victimes. On ne saurait trop blâmer de semblables procédés, qui répandent la terreur dans les populations, terreur qui tue plus vite que la maladie.

Ce malheur, dont j'ai vu beaucoup de victimes, m'a douloureusement touché, et j'ai toujours déploré le fanatisme de la contagion du choléra, motif qui m'a poussé à engager cette polémique.

» Eich, le 20 avril 1866.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je lis dans le bulletin communal, séance du 7 avril 1866, les paroles suivantes de M. Simonis :

» Nous trouvons de la part de l'administration communale  
» d'Eich, un mauvais vouloir qui ne s'explique pas, pour  
» l'accomplissement du règlement sur le transport des cadavres au cimetière. Pour éviter l'occasion future de pa-

» reils inconvénients, il faut y couper court et dire à la commune d'Eich de se procurer un cimetière pour elle. «

» M. Simonis est dans l'erreur en disant qu'il y a mauvais vouloir de la part de l'administration de la commune d'Eich; sitôt que j'ai eu connaissance de ce règlement, je me suis rendu à la maison communale de Luxembourg, dans la persuasion que ce règlement n'était pas fait pour le Neudorff, attendu que Neudorff a de tout temps fait partie d'une paroisse de la ville. Avant d'être de celle de Clausen, le Neudorff était de la paroisse des Dominicains; avant la création du cimetière du Fetschenhoff, les gens du Neudorff ont été enterrés à Bons-Malades, toujours sur un cimetière de la ville. Lorsque j'ai été à la Régence, le secrétaire communal, ensuite M. Fischer, premier échevin, m'ont observé que le règlement contenait un article par lequel le bourgmestre pouvait accorder la permission de laisser passer les convois funèbres sur le territoire de la commune; que je pouvais l'invoquer; que, du reste, l'on m'écrirait à ce sujet. Comme l'administration communale de Luxembourg n'a pas daigné le faire jusque aujourd'hui, j'ai, chaque fois que le cas s'est présenté, fait demander cette permission par les personnes intéressées; tantôt elle leur a été accordée, tantôt refusée. En dernier lieu, je me suis adressé à la commune de Sandweiler, pour demander le passage sur son territoire: ce passage m'a été de même refusé; que me restait-il à faire? le passage par le Tavion étant impraticable, il fallait donc suivre l'ancienne coutume, suivre le chemin que l'on a toujours suivi. Du reste, je laisse le public juge si le moment était bien choisi pour faire une telle défense.

S'il était vrai, comme le dit le rapport du Collège médical au Conseil communal, que les émanations qui se dégagent des cadavres vont se loger dans les habitations voisines de la route, où elles peuvent donner lieu à des manifestations redoutables, si cela était vrai, où trouverait-on encore des personnes qui voudraient toucher et emporter des cholériques, et, dans la supposition que cela fût ainsi, fallait-il aller le crier bien haut sur tous les toits et exposer les malheureux porteurs à une chance de mort certaine en les

forçant à faire un tiers de chemin de plus, le mort sur le dos ? Des mesures pareilles ont-elles été prises lors des épidémies antérieures ? M. le curé de Clausen et deux malheureux qui ont perdu leurs femmes, ont été condamnés à 10 francs d'amende, parce qu'ils ne se sont pas conformés à votre règlement, et si ces malheureux ne peuvent payer cette amende, les ferez-vous jeter en prison, comme le porte votre règlement ?

» M. Simonis dit encore qu'il faut y couper court et refuser le cimetière de la ville à la commune d'Eich. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que notre commune est la plus pauvre du pays ; les sacrifices que ses habitants ont dû faire pendant l'épidémie, les charges qui vont incomber à la commune, les orphelins que nous avons à nourrir, tout cela nous permet-il de construire un cimetière, et puis n'y a-t-il pas réciprocité ? combien d'habitants de votre commune sont enterrés sur le cimetière de Weymerskirch ?

» Nous avons heureusement l'espoir que tous les conseillers communaux de Luxembourg n'éprouvent pas les mêmes sentiments que vous manifestez en toute occasion envers la commune d'Eich.

» Au plus fort du choléra, pendant le carnaval, je me suis adressé à M. le bourgmestre de Luxembourg, pour le prier de faire fermer les cabarets des glacis à l'heure ordinaire, mesure que nous avons prise. Alors, aussi, M. le bourgmestre m'a cité un rapport de M. Aschman, qui disait qu'il ne fallait pas empêcher les réjouissances publiques. Mais comment ce rapport a-t-il été interprété ? On a défendu les danses après onze heures, mais l'on pouvait se souler jusqu'au matin ; que M. Simonis me dise après cela de quel côté est le mauvais vouloir. Soyez convaincu, M. Simonis, que si la ville de Luxembourg s'était trouvée dans la position où nous nous sommes trouvés vis-à-vis d'elle, nous n'aurions pas oublié que nous sommes du même pays, et, pour ainsi dire, de la même famille. Que vous, M. Simonis, ayez à notre égard manifesté des sentiments si peu généreux, cela nous étonne moins que de les voir partagés par le bourgmestre de la ville de Luxembourg qui, dans cette

circonstance, a sans doute oublié qu'il est aussi le député du canton de Luxembourg et, par conséquent, de la commune d'Eich.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

» DARGENT, bourgmestre. «

Nous terminerons enfin par les conseils généraux préservatifs suivants, que nous avons publiés dans la même feuille.

» Monsieur le Rédacteur,

» Guidé par un intérêt de science et n'étant venu à Luxembourg que pour y fonder une maison de santé, ainsi que j'en ai fait la demande le 20 octobre 1865, à Sa Majesté Guillaume III, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, permettez-moi de me servir de votre estimable journal pour répondre aux lettres qui m'arrivent de divers côtés, me demandant des instructions sur la conduite à tenir pour se préserver du choléra.

» Je dirai que le peu de danger que l'on court d'être atteint du choléra doit rassurer les esprits. Il faut donc ne pas s'inquiéter et ne penser autrement à la maladie que pour prendre les précautions propres à s'en garantir. Moins on a peur, moins on risque; mais comme la tranquillité de l'âme est un grand préservatif, il faut en même temps éviter tout ce qui peut exciter des émotions fortes, telles que la colère, la frayeur, les plaisirs trop vifs, se modérer le plus possible sous le rapport des rapprochements sexuels qui déterminent facilement la maladie chez les sujets faibles. Des médecins d'un grand mérite et d'une haute réputation assurent qu'ils ont plus d'une fois vu le choléra-morbus faire subitement explosion à la suite des approches sexuelles, comme après les emportements de colère, sans qu'ils aient pu découvrir aucune autre cause déterminante. Si l'on n'a pas de courage, de fermeté de caractère, il faut éviter l'aspect des cholériques, parce que les contorsions, la rétraction des doigts, et la physionomie hideuse des véritables cholériques ont quelque chose de terrible: il faut être exercé à l'observa-

tion des malades cholériques, pour pouvoir assister à ce triste spectacle sans effroi.

„ La terreur qu'inspire le mot choléra n'a pas sa raison d'être. Cette maladie, attaquée dès son début avec énergie, est une des plus guérissables de l'espèce humaine. C'est donc une de celles qui peuvent le plus prouver la puissance de la médecine. Si tous les médecins étaient d'accord sur cette question, on verrait des prodiges. Mais cela n'est pas possible. Désirer l'unanimité, l'uniformité de pensées, c'est une chimère, une utopie dans laquelle aucun homme raisonnable ne peut donner.

„ Il est d'observation que plus l'air dans lequel on habite est pur et moins on est exposé au choléra.

„ On ne saurait trop faire attention à la salubrité des habitations. Ainsi, il faut avoir soin de ne pas habiter et plus encore de ne pas coucher en trop grand nombre dans la même chambre, de l'aérer le matin et encore dans la journée, en ouvrant long-temps et le plus souvent possible les portes et les fenêtres. On peut favoriser le renouvellement de l'air en faisant pendant quelques minutes un feu bien clair et flamboyant dans la cheminée.

„ Il faut faire attention que l'ouverture des portes et des fenêtres n'ait lieu qu'après qu'on sera entièrement vêtu, afin de ne pas s'exposer au refroidissement. Il faudra se servir de lit sans rideaux, ni jamais laisser séjourner l'urine ou les matières fécales dans les vases de nuit qui devront être nettoyés promptement et toujours contenir un peu d'eau.

„ L'air humide des habitations, malsain en tout temps, devient très dangereux lorsque le choléra règne. Il faut donc s'abstenir de faire sécher le linge dans la chambre qu'on habite, surtout si l'on y couche. Il faut non-seulement songer à aérer la chambre à coucher, mais maintenir encore dans le meilleur état possible de salubrité les maisons et leurs dépendances. Chacun doit veiller à ce que les eaux ménagères soient vidées au fur et à mesure de leur production, qu'on ne les laisse pas séjourner entre les pavés des cours ou allées, et qu'elles s'écoulent rapidement par le ruisseau ou la gargouille qui les conduit dans la rue. Il faut favoriser cet

écoulement par un lavage à grande eau, si la pente n'était pas assez rapide.

„ Les vitres devront être nettoyées au moins une fois par semaine, car l'action de la lumière est nécessaire à la santé de l'homme. Les fumiers, les excréments, les débris d'animaux et de végétaux réclament beaucoup d'attention, on devra, en conséquence, empêcher leur accumulation, en les faisant enlever le plus tôt possible.

„ Le refroidissement est au nombre des causes les plus propres à favoriser le développement du choléra ; il est donc nécessaire d'éviter cette cause en se vêtant chaudement et en se garantissant particulièrement le bas-ventre et les pieds de l'action du froid. A cet effet, il est bon d'entourer le ventre nu d'une ceinture de laine, de porter sur la peau des camisoles de tricot de laine ou de flanelle, de faire usage de chaussons de laine, et de mettre les pieds à l'abri du froid et de l'humidité.

„ Beaucoup de personnes ont la très mauvaise habitude en se couchant et plus encore en se levant, de poser les pieds nus sur le sol froid et même d'y marcher. On ne saurait trop blâmer cet usage qui deviendrait particulièrement dangereux pendant que le choléra règnerait. C'est encore dans la crainte de refroidissement, qu'en été il faut s'abstenir de coucher les croisées ouvertes. C'est par la même raison qu'il faut, autant que possible, rentrer chez soi de bonne heure, ne pas passer une partie de la nuit dans les assemblées, dans les cafés, les estaminets, les cabarets, etc., principalement lorsque les nuits sont froides et humides.

„ Les frictions sèches conviennent beaucoup. Il est facile de les administrer en se frottant ou en se faisant frotter le soir ou mieux encore le matin et le soir, le tronc, les bras, les cuisses et les jambes pendant un quart-d'heure avec une brosse douce ou avec une étoffe de laine.

„ Pour se vêtir, il faudra se régler selon la saison, mais, dans aucun cas, on ne devra se vêtir trop légèrement.

„ Lorsque le choléra règne, la manière de se nourrir est un point fort important. La sobriété ne saurait être trop re-

commandée. On connaît un grand nombre d'exemples où le choléra s'est déclaré après des excès de table, et il est prouvé que les ivrognes sont plus particulièrement exposés à cette maladie.

» Les viandes bien cuites ou bien rôties, ainsi que les poissons frais et d'une digestion facile, les œufs, du pain bien levé et bien cuit, devront former la nourriture principale. Les viandes salées et les poissons salés ne conviennent pas, on usera le moins possible de charcuterie et l'on s'abstiendra des pâtisseries lourdes et grasses; les crudités ne conviennent pas, les cornichons, les radis, etc., etc.

» Il est des aliments généralement sains, mais que, par une disposition particulière de l'estomac, certains individus digèrent difficilement. Ces aliments devront, comme de raison, être évités par eux; chacun doit, à cet égard, étudier son estomac.

» Il faut, en temps de choléra, manger moins à la fois qu'à l'ordinaire, sauf à faire un repas de plus, mais toujours léger.

» Les boissons exigent la plus grande attention. Toute boisson froide prise quand on a chaud est dangereuse; il ne faut pas boire froid lorsqu'on est en sueur. Les suites de cet abus sont d'autant plus funestes que la boisson est plus froide et qu'on a plus chaud. L'eau devra être claire, il faut l'aiguiser avec très peu d'eau-de-vie. On mettra deux cuillerées à bouche d'eau-de-vie pour un litre d'eau, surtout si la saison est chaude et qu'on soit obligé de se livrer à un travail corporel qui, en excitant la transpiration, provoque la soif et oblige par conséquent de boire souvent; il faut alors boire peu à la fois. L'eau rougie, c'est-à-dire l'eau à laquelle on a ajouté un peu de bon vin convient également: enfin on peut faire avec succès usage d'une eau légèrement aromatisée avec une infusion stimulante, comme par exemple avec une infusion de menthe poivrée ou de camomille ou de fleurs d'orangers (une pincée de menthe poivrée, six fleurs de camomille, ou six fleurs d'orangers pour une chopine d'eau bouillante).

» Rien n'est plus pernicieux que l'abus des liqueurs

fortes. Il est prouvé, par un très grand nombre d'exemples, que le choléra attaque de préférence, comme nous l'avons déjà fait observer, les ivrognes et ceux mêmes qui, sans faire un abus habituel de boissons fortes, commettent par occasion, par entraînement, un seul excès de ce genre.

» L'usage de l'eau-de-vie prise seule et à jeûn, usage si répandu dans la classe ouvrière et si nuisible en tout temps, devient particulièrement funeste lorsque le choléra règne. Les personnes qui ont cette habitude devraient manger quelque chose, au moins un morceau de pain, avant d'avalier le petit verre d'eau-de-vie. Le vin blanc ne sera pas pris non plus à jeûn sans la même précaution, et il ne faudra le prendre qu'en petite quantité.

» Le vin pris en quantité modérée est une boisson convenable pendant le repas et à la fin du repas, mais il doit être de bonne qualité. Les vins jeunes et aigres sont plus nuisibles qu'utiles. Le vin rouge est préférable au blanc. Le vin est le plus grand ami comme le plus dangereux ennemi de l'homme; son usage, convenablement appliqué, pourrait presque remplacer tous les remèdes; mais, sans entrer dans un long traité à cet égard, nous dirons que le vin vieux et bien choisi, pris modérément et avec intelligence, pur ou coupé d'eau, suivant l'état des personnes et la force de leur tempérament, est le premier des remèdes et le meilleur préservatif contre le choléra. La bière et le cidre, surtout lorsque ces boissons sont trop jeunes, qu'elles n'ont pas bien fermenté ou qu'elles sont aigres, disposent aux coliques, à la diarrhée et deviennent ainsi très dangereuses.

» Que de personnes sont mortes de la peur, ce puissant déterminatif du choléra. La peur est une passion éminemment sédative, surtout lorsqu'elle est portée au degré que l'on nomme terreur. En effet, dans le règne animal, elle stupéfie la proie et la livre sans défense à l'animal carnassier.

» La lettre du docteur Layen, insérée le 21 du courant dans votre journal, vient faire justice de toutes les nouvelles controuvées, de toutes les fausses insertions qu'on a répandues

dans le public, prétendant que le choléra faisait de grands ravages dans les communes des environs de Diekirch, Bettendorff, Reistorff et Mœstroff, tandis qu'il est aujourd'hui bien avéré que le choléra n'a sévi dans aucune des susdites communes. Seulement, il s'est manifesté, dit le docteur Layen dans sa lettre, quelques cas de légère cholérine, il y a une douzaine de jours, dans une ou deux de ces localités, qu'aujourd'hui les malades sont tous rétablis, et que, depuis long-temps, il ne s'est manifesté aucun cas nouveau. « Cette lettre n'a pas besoin de commentaires et prouve d'une manière péremptoire que tout ce qu'on a débité sur l'existence du choléra et sur sa propagation, dans les communes susnommées est faux. On ne saurait être trop reconnaissant au docteur Layen d'avoir relevé le moral des populations, en leur faisant connaître la vérité pure.

» Agrérez, monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués,

» ALBRAND, docteur en médecine «.